

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 1998

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 6 avril 1998 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT (jusqu'à la question 14), M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 2), Mme BULTOT (jusqu'à la question 8/a), M. ROIGNOT, Mme DUFAY, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES (jusqu'à la question 2), M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 2), Mme WEINMAN, M. BONNET.

Absents : M. PINARD, M. BARETJE, M. JEANNEROT (à partir de la question 14), M. JUSSIAUX (à partir de la question 2), Mme BULTOT (à partir de la question 8/a), M. FERREOL, Mme MAISIERES (à partir de la question 2), Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. SANCHEZ, M. THIRODE, M. TABOURNOT (à partir de la question 2), M. RENOUD-GRAPPIN, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. PINARD, M. BARETJE, M. JEANNEROT (à partir de la question 14), M. JUSSIAUX (à partir de la question 2), Mme BULTOT (à partir de la question 8/a), M. FERREOL, Mme MAISIERES (à partir de la question 2), Mme CUENIN, M. SANCHEZ, M. THIRODE, M. TABOURNOT (à partir de la question 2), M. RENOUD-GRAPPIN.

Mandataires : M. LOYAT, M. FUSTER, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question 14), M. MILLE (à partir de la question 2), M. EDOUARD (à partir de la question 8/a), M. ROIGNOT, M. NOT (à partir de la question 2), M. GIRARD, Mme BULTOT, M. JACQUEMIN, M. SALOMON (à partir de la question 2), M. BONNET.

* * * * *

* * *

Avant d'ouvrir la séance, M. SCHWINT a donné la parole à deux représentants des sans-emplois de Besançon qui sont intervenus sur l'Allocation Municipale d'Insertion par le Logement (AMIL) dont la suppression a été décidée par la Ville, suite à la mise en place par l'Etat du Fonds de Solidarité du Logement.

Ces représentants ont demandé notamment :

- le rétablissement intégral de cette allocation logement qui ne devra disparaître que si elle est remplacée par un relais équivalent (départemental ou national),

- que la Ville de Besançon, qui représente plus d'un habitant sur cinq de ce département, participe activement à la mise en place du Fonds de Solidarité du Logement qui pourrait être le relais.

M. SCHWINT a rappelé les nombreuses réunions au Centre Communal d'Action Sociale avec l'Association «Agir contre le chômage» et les dispositions retenues par la Ville en la matière.

* * * * *

* * *

M. le Maire a ouvert la séance en présentant ses vœux de bon rétablissement à M. Serge THIRODE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Université de Franche-Comté - Débat avec la participation du Président
M. OYTANA

M. le Maire et Mme TETU ont accueilli M. OYTANA, Président de l'Université, les Vice-Présidentes et directeurs des différentes composantes de l'Université.

Après une brève présentation par M. VOUILLOT de la situation de l'Université de Franche-Comté, M. le Maire a suspendu la séance et a donné la parole à M. OYTANA.

M. OYTANA a remercié M. le Maire de son invitation puis a présenté l'Université, son rayonnement et son importance pour Besançon qui résident notamment :

- dans l'action socio-économique directe qu'elle apporte avec ses 23 000 inscrits dont 20 000 à Besançon et ses 1 700 fonctionnaires dont 1 500 à Besançon

- dans la présence de ses laboratoires et l'attractivité qu'ils contribuent à donner à la Ville

- dans l'animation apportée au centre-ville par les étudiants et les personnels et leur contribution aux animations culturelles, sportives, etc.

M. OYTANA a souligné que l'importance et la présence d'une université dans une ville ou une région ne sont pas définitivement figées ou acquises, surtout en période de tassement démographique, et qu'il appartiendra à la fois à l'Université et aux collectivités de faire en sorte de consolider cette présence et la vie universitaire locale.

Cet objectif commun sera atteint selon lui, en développant l'attractivité de l'Université :

- par l'amélioration de la qualité de vie de l'étudiant (campus à revoir, création de maison de l'étudiant et/ou autres locaux d'accueil, locaux à rechercher ou à améliorer)

- par l'amélioration de la qualité de l'enseignement (créer de nouvelles filières attractives...)

- par le développement de la recherche (multiplier les contrats avec collectivités locales, ...)

- par l'amélioration de l'image de l'Université. Il a, à ce propos, remercié la Ville et la CTB pour leur participation à deux récentes actions menées en direction des étudiants et futurs étudiants, à savoir la réalisation et la diffusion d'un agenda et la journée Portes Ouvertes qui a remporté un franc succès

- en développant la formation continue, sachant que celle-ci souffre à Besançon d'un handicap certain qui est le manque de grandes entreprises.

Après avoir préconisé la mise en place pour la réalisation de cet objectif d'un partenariat avec les collectivités locales, et notamment la Ville, M. OYTANA a conclu en précisant que ce débat arrivait à un moment crucial pour l'Université puisqu'elle doit cette année établir des projets dans le cadre du prochain contrat de plan avec la Région et d'un prochain contrat quadriennal avec le Ministère de l'Education Nationale.

M. OYTANA et Mme PETIT, directrice du CROUS, ont ensuite répondu chacun dans leur domaine respectif aux questions posées par l'assistance et concernant notamment la vie des étudiants, les bourses et autres aides, le projet de statut de l'étudiant, le partenariat avec les entreprises...

La séance publique a repris à 19 heures 40.

Après un exposé de Simon VOUILLOT sur l'ensemble des mesures concrètes nécessaires pour maintenir et promouvoir une Université forte en Franche-Comté et un débat auquel ont pris part Mme WEINMAN, M. DUVERGET, Mme BULTOT, M. FOUSSERET, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. JEANNEROT, POMEZ et NUNINGER, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les axes d'action développés par Simon VOUILLOT pour le maintien et le développement de l'Université de Franche-Comté (M. ROIGNOT, Secrétaire de l'Université, n'a pas pris part au vote).

A l'issue de ce vote, la séance a été suspendue quelques minutes.

2 - Exercice 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

3 - Personnel Communal :

a) Indemnité exceptionnelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'octroi aux fonctionnaires concernés de la Ville, de l'indemnité exceptionnelle mise en place par le décret 97.215 du 10 mars 1997 modifié par le décret 97.1268 du 29 décembre 1997.

b) Régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs territoriaux - Modifications au titre de la Nouvelle Bonification Indiciaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la Nouvelle Bonification Indiciaire aux attachés et rédacteurs exerçant leurs fonctions dans les grands ensembles ou quartiers d'habitat dégradé, aux attachés encadrant au moins 20 agents ou nécessitant une technicité particulière.

En contrepartie, il a décidé de diminuer le régime indemnitaire des fonctionnaires titulaires et stagiaires (à temps complet ou temps non complet) :

- du cadre d'emplois des attachés de l'intégralité du montant net de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

- du cadre d'emplois des rédacteurs (à partir du 8^{ème} échelon pour le grade de rédacteur) de la moitié du montant brut de la Nouvelle Bonification Indiciaire.

4 - Garanties d'emprunts :

- a) Société Anonyme de Franche-Comté** - Programme de réhabilitation de 16 logements, 29 à 31, rue Haag à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt PALULOS de 870 425 F et d'un emprunt PCAM de 97 760 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- b) Office Public d'HLM de Besançon** - Création de bureaux, Résidence Camille Claudel - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt projet urbain de 1 232 749 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

c) Office Public d'HLM du Doubs / Habitat 25 :

- c₁)** Programme de construction de 22 logements, Place Bacchus à Besançon :

* Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt PLA de 9 598 041 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

* Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité.

- c₂)** Programme d'aménagement de 23 logements PLA et 6 logements PLA TS, rue Champrond et quai de Strasbourg à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt PLA de 9 646 358 F et d'un emprunt PLA TS de 1 259 954 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- c₃)** Programme d'aménagement de 45 logements et 45 places de stationnement 10, rue de la Vieille Monnaie à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt PLA de 13 974 541 F et d'un emprunt PLA TS de 1 699 230 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

5 - Comptabilité - Exercice 1998 :

- a)** Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

b) Ouvertures de crédits reprises au Budget Supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

c) Cotes et produits irrécouvrables, admissions en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

d) Finale «Cités Foot» au complexe sportif de la Malcombe - Transfert de crédit

Adopté à l'unanimité.

6 - Conservatoire National de Région et Ecole Régionale des Beaux-Arts - Droits d'inscription pour l'année scolaire 1998-1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté :

1) Les droits d'inscription pour l'année scolaire 1998-1999

I - Ecole Régionale des Beaux-Arts et Conservatoire National de Région

Cycles	Besançon		District		Autres	
	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999
Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 400 F	1 415 F	1 615 F	1 630 F	2 870 F	2 900 F
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 490 F	1 510 F	1 700 F	1 720 F	3 030 F	3 060 F
Cours péri-scolaires	735 F	745 F	960 F	970 F	1 500 F	1 515 F

II - Conservatoire National de Région

Droits d'inscription

Disciplines	Besançon		District		Département		Autres	
	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999
* Chant choral sans Formation Musicale) * Ateliers de danse) * Formation musicale seule	200 F	200 F	200 F	200 F				
	430 F	440 F	752 F	760 F	1 290 F	1 300 F	1 774 F	1 800 F
* Formation musicale + instrument * Instrument seul								
Cycle 1	962 F	980 F	1 470 F	1 490 F	1 926 F	1 950 F	2 118 F	2 140 F
Cycle 2	1 054 F	1 060 F	1 850 F	1 870 F	2 114 F	2 140 F	2 328 F	2 350 F
Cycle 3	1 154 F	1 160 F	2 018 F	2 040 F	2 308 F	2 330 F	2 540 F	2 570 F
* Formation musicale + Piano - Orgue - Harpe - Chant - Danse - Clavecin - Percussion								
Cycle 1	1 502 F	1 520 F	2 004 F	2 030 F	2 464 F	2 490 F	2 656 F	2 690 F
Cycle 2	1 590 F	1 600 F	2 390 F	2 410 F	2 654 F	2 680 F	2 868 F	2 900 F
Cycle 3	1 694 F	1 720 F	2 558 F	2 590 F	2 848 F	2 880 F	3 078 F	3 110 F
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre - Direction de Choeur - Atelier Jazz - Art Dramatique - Musique Assistée par Ordinateur	962 F	980 F	1 470 F	1 490 F	1 926 F	1 950 F	2 118 F	2 140 F

Location des instruments

	1997-1998	1998-1999
Alto - violon	90 F/mois	inchangé
Clarinete - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	100 F/mois	inchangé
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	120 F/mois	inchangé

2) Les tranches de quotient familial pour les exonérations

* Quotient Familial	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF < 1 462	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
1 463 < QF < 1 734	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
1 735 < QF < 2 024	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi exonération 2ème et 3ème enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
2 025 < QF < 2 499	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1er enfant : demi exonération 2ème et 3ème enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

L'exonération totale ou partielle des droits d'inscription est valable pour toutes les disciplines à l'exception de la formation musicale dont le montant de 440 F reste dû.

7 - Homologation de tarifs pour 1998 :

a) Camping Municipal de Besançon-Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil Municipal a homologué les tarifs 1998 de cet équipement.

Redevances principales de séjour par jour	Juillet - Août	Juin - Septembre	Autres mois
Emplacement camping (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping-car)	29,00 F	26,00 F	23,00 F
Emplacement Grand Confort Caravane (permet le raccordement à l'eau et au tout à l'égout). Emplacement obligatoire pour les caravanes double essieux	39,00 F	35,00 F	31,00 F
Campeur de 10 ans ou plus	20,00 F	18,00 F	16,00 F
Campeur de moins de 10 ans	10,00 F	9,00 F	8,00 F
Voiture supplémentaire (après accord du régisseur)	15,00 F	10,00 F	10,00 F
Supplément animaux (chiens)	6,00 F	5,50 F	5,00 F
Groupes à partir de 10 personnes, sur réservation uniquement, par personne, sans distinction d'âge	25,00 F	22,00 F	20,00 F
ASSURANCES : par famille	4,00 F	4,00 F	4,00 F

Prestations supplémentaires par jour			
Branchement électrique 6 ampères	20,00 F	20,00 F	25,00 F
Branchement électrique 10 ampères	30,00 F	30,00 F	35,00 F
Garage mort	45,00 F	25,00 F	25,00 F

b) Halte Nautique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a homologué les tarifs de la halte nautique pour la saison 1998/1999 ; ceux-ci restent inchangés par rapport à l'année 1997.

Tarif journalier

Catégories de bateaux selon la longueur	Basse saison	Haute saison
Moins de 6 mètres	10,00 F	18,00 F
De 6 à 8 mètres	15,00 F	25,00 F
De 8 à 10 mètres	20,00 F	35,00 F
De 10 à 12 mètres	25,00 F	45,00 F
Plus de 12 mètres	30,00 F	50,00 F

Tarif mensuel

Catégories de bateaux selon la longueur	
Moins de 6 mètres	150,00 F
De 6 à 8 mètres	200,00 F
De 8 à 10 mètres	250,00 F
De 10 à 12 mètres	300,00 F
Plus de 12 mètres	400,00 F

8 - Attribution de subventions :

a) à diverses associations pour la manifestation Rencontres Jeunes Créations 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet «Rencontres Jeunes Créations 1998»

- a autorisé M. le Maire à solliciter les subventions du Département du Doubs et de la DRAC Franche-Comté

- a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Association ERBA (création visuel 98)	3 000 F
Association Gravitation (création Roi Lear)	15 000 F
Association Gravitation (Cabaret sur la Famille)	2 500 F
Association Graine de Vie (L'homme de la Manche)	8 000 F
Théâtre de l'Eveil (Le Petit Prince)	8 000 F
Le Hors-Là (3 spectacles sur Faust)	15 000 F
Théâtre Ascensionnel (Le Journal de Salavin)	8 000 F
Théâtre Alcyon (Ulysse de Joyce)	4 000 F
Théâtre de l'Omega (Le Roi se meurt)	4 000 F
Compagnie Amanite Phalloïde (Passagères)	8 000 F
Théâtre de Non-Lieu (Orchidée Fixe)	8 000 F
En effeuillant la Marguerite (L'étrange Voyage)	8 000 F
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste (Spectacle Polar)	8 000 F
Compagnie Capharnaüm (2 spectacles de Visniec)	16 000 F
Compagnie Bacchus (spectacle Ateliers)	4 000 F
Théâtre Universitaire (Autour de la Farce)	4 000 F
Théâtre du Tohu Bohu (Création pour enfants)	8 000 F
Association Amuse-Gueule (Spectacle du groupe Electrogène)	4 000 F
Anatole Organisation (Concert Tao Saxophone)	10 000 F
Foyer Ecole Bourgogne (Spectacle musical en milieu scolaire)	5 000 F
Association Equinoxe (Création Musicale)	8 000 F
SUAPS (Spectacle Danse 4 Universités)	1 500 F
ADAC (Intervention Mime)	2 000 F
Ecole Yole (Spectacle Formation Ecole du Cirque)	4 000 F

b) du service Enseignement aux classes de découverte - Première répartition pour 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 420 000 F à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public,

- 95 000 F à l'AROEVEN,

- 13 000 F à la Fédération des Oeuvres Laïques,

- 91 000 F consacrés à des actions ponctuelles et répartis entre des classes qui n'ont pas recours aux associations ci-dessus :

Ecoles primaires	Centres de séjour	Dates	Nombre élèves	Nombre jours	Total jours	Coût séjour
Lanchy primaire	CLAJ Rochejean	19 au 24.01.1998	23	6	138	4 637 F
Herriot primaire	Fauvettes Levier	12 au 17.01.1998	68	6	408	22 277 F
Grette primaire	Périgord	19 au 27.09.1998	50	9	450	18 000 F (avance)
Velotte primaire	Noirmoutier	30.3 au 4.4.1998	45	60	270 408	14742 F
Rosemont primaire	CLAJ Rochejean	15 au 20.06.1998	36	6	216	7 258 F
Bourgogne maternelle	Paris	02.04.1998	24	1	24	1 310 F
Bourgogne primaire	Tyrol Autriche	7 au 12.06.1998	67	6	402	21 949 F
			313	40	1 908	90 173 F

M. BARETJE, Secrétaire Général de l'AROEVEN n'a pas pris part au vote concernant la subvention attribuée à cette association.

c) aux associations de quartiers et diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission Vie Associative
Association et Comités de Quartiers			
APIM (Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon)	25 000 F	35 000 F	20 000 F
Club 3ème Age de Planoise	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Club Photo de Planoise	2 500 F	4 000 F	2 500 F
Association de la Combe Saragosse	6 000 F	9 000 F	7 000 F
Comité de Quartier de Bregille	60 000 F	90 000 F	60 000 F
Comité de Quartier des Chaprais «La Chapraisienne»	8 000 F	12 000 F	8 000 F
Comité de Quartier des Prés de Vaux	10 000 F	35 000 F	10 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	80 000 F	100 000 F	80 000 F
Comité de Quartier des Torcols / Chailluz	4 000 F	10 000 F	3 000 F
Coordination Planoise	3 000 F	6 000 F	5 000 F
Loisirs et Culture de Saint-Claude	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Palente-Village	2 000 F	5 000 F	2 000 F
La Passerelle de Planoise	20 000 F	25 000 F	20 000 F
Planoise Avenir	1 000 F	8 000 F	1 000 F
Planoiselles	5 000 F	5 000 F	5 000 F
La Torcolienne	5 000 F	9 000 F	8 000 F

	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission Vie Associative
Nature - Loisirs			
Amis de la Nature	5 000 F	6 000 F	5 000 F
AUB (Association des Usagers de la Bicyclette)	(nouvelle demande)	2 000 F	2 000 F
Besançon Auto Miniatures	1 200 F	4 000 F	1 200 F
Groupe spéléo du Doubs	5 000 F	9 000 F	5 000 F
Les Nyctalopithèques (groupe spéléo)	1 000 F	2 000 F	1 000 F
O.R.B.I.S. (Association des Orpailleurs)	1 200 F	2 500 F	2 000 F
Reine Marulaz Echecs	3 000 F	3 000 F	3 000 F
S.H.A.G. (groupe spéléo)	5 000 F	13 000 F	5 000 F
Société Numismatique du Doubs	2 000 F	2 400 F	2 400 F
Tour Prends Garde ! (échecs)	20 000 F	30 000 F	20 000 F
Voie des Fleurs	1 500 F	2 000 F	1 500 F
Anciens Combattants - Rapatriés			
A.D.I.F. (Déportés Internés)	2 000 F	2 000 F	2 000 F
Anciens Combattants de la SNCF	1 000 F	1 000 F	1 000 F
Droits des Rapatriés d'Afrique du Nord	2 500 F	15 000 F	2 500 F
Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans	1 000 F	3 000 F	1 000 F
F.N.D.I.R.P. / A.D.I.R.P. (Déportés Internés Résistants Patriotes)	2 500 F	2 500 F	2 500 F
Franc-Comtois Rapatriés Toutes Générations	1 500 F	3 000 F	1 500 F
Caritatif - Humanitaire			
Le Coin de l'Amitié	4 000 F	4 500 F	4 500 F
Les Invités au Festin	2 500 F	5 000 F	4 000 F
J.O.C. (Bouge ta Galère)	7 000 F	8 000 F	8 000 F
Ligue des Droits de l'Homme	5 000 F	7 000 F	7 000 F
Restaurants du Coeur	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Divers			
Centre Culturel Esperanto	2 500 F	8 000 F	2 500 F
Franche-Comté Consommateurs	10 000 F	50 000 F	10 000 F
UFC Que choisir ?	10 000 F	25 000 F	10 000 F

d) du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition des subventions suivantes :

- 1 176 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Victor Hugo pour l'accueil de 14 élèves de Fribourg (Allemagne) du 27 avril au 4 mai 1998 (échange scolaire).

- 1 692 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 24 élèves à Grosseto (Italie) du 4 au 14 mars 1998 (échange scolaire).

- 2 035 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 28 élèves à Böblingen (Allemagne) du 23 au 29 avril 1998 (échange scolaire).

- 2 000 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 18 élèves à Egersund (Norvège) du 19 au 27 février 1998 (échange scolaire).

- 4 000 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Victor Hugo pour le déplacement de 30 élèves à Nasaud (Roumanie) du 19 au 30 avril 1998.

- 1 400 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Professionnel Montjoux pour l'accueil de 10 élèves de Dewsbury (Angleterre) du 1er au 14 février 1998 (échange scolaire).

e) au sport de haut niveau :

e₁) Contrat d'objectifs sports individuels - Répartition au titre de l'année 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition 1998 des subventions aux clubs sportifs bisontins «sports individuels» :

Clubs	Montant 1997	Subvention 1998
LA ST-CLAUDE	10 800 F	21 600 F
AS PTT TENNIS DE TABLE	5 400 F	5 400 F
A.N.B. NATATION	-	16 200 F
ETRIER BISONTIN	21 600 F	16 200 F
BESANCON ATHLETISME	5 400 F	5 400 F
C.P.B.	140 400 F	64 800 F
BALISE 25	21 600 F	13 500 F
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	13 500 F	21 600 F
F.C. JUDO	108 000 F	140 400 F
AMICALE CYCLISTE BISONTINE	10 800 F	21 600 F
CENTRE HANDICAPES PIERRE CROPPET	13 500 F	13 500 F
I.K.S. ASEP	8 100 F	8 100 F
B.R.C. TENNIS	13 500 F	13 500 F
TOTAL		361 800 F

e₂) Contrats d'objectifs sport collectifs - Saison 1997-1998 - Deuxième répartition - Actualisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la deuxième répartition de subventions aux clubs bisontins de sports évoluant en Division Nationale :

Clubs	Niveau	Discipline	Montant 1997	Montant 1998
E.S.B. «F»	D.1	HAND-BALL	32 400 F	105 300 F
B.R.C. FOOTBALL	C.F.A.	FOOTBALL	121 500 F	81 000 F
BESANCON BASKET COMTE	Pro A	BASKET-BALL	270 000 F	270 000 F
B.H.C.	Nle 2	HOCKEY/GLACE	8 100 F	8 100 F
E.S.B.«M»	D.2	HAND-BALL	141 750 F	81 000 F
B.V.B	Nle 2	VOLLEY-BALL	10 800 F	10 800 F
Total			584 550 F	556 200 F

f) aux comités sportifs départementaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Code CANA	Code TIERS	Destinataires	Montant 1997	Montant de la subvention 1998
23430	15175	Comité Régional de Cyclisme	26 500 F	26 500 F
23410	13604	Comité Départemental d'Athlétisme	26 500 F	26 500 F
23422	15176	Comité Départemental Volley-Ball	26 500 F	26 500 F
23424	17961	Comité Départemental Olympique et Sportif	26 500 F	26 500 F
23431	15214	Comité Départemental de Judo	26 500 F	26 500 F
23425	14880	Comité Départemental de Tennis de Table	26 500 F	26 500 F
25578	25589	Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500 F	26 500 F
1217	14817	Besançon Hockey-Club	15 900 F	26 500 F

g) exceptionnelles aux manifestations de haut niveau 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder :

- 30 000 F au TSB pour le tournoi de tennis qui s'est déroulé du 21 au 29 mars 1998

- 30 000 F à l'Office Municipal des Sports pour l'organisation de la 5^{ème} édition du Marathon de Besançon, le dimanche 26 octobre 1998

(M. FUSTER, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

h) exceptionnelle d'équipement à l'AigloSport

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Aiglon Sport une subvention de 7 000 F destinée au financement des travaux de sécurité dans son gymnase rue du Pater.

i) à l'Association du Groupe d'Action et de Recherche sur l'Exclusion / Besançon Tous Travaux (GARE/BTT) - Acompte

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à cette association un acompte sur subvention de 75 000 F

j) exceptionnelle au Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 37 000 F à cette structure, en faveur de la Buanderie.

9 - Encaissement et réaffectation de subventions :

- a)** de l'atelier d'horticulture du Collège Notre-Dame au profit de Douroula

Adopté à l'unanimité (subvention de 700 F).

- b)** du Ministère de la Culture pour des acquisitions patrimoniales du service des Bibliothèques

Adopté à l'unanimité (subvention de 42 000 F).

10 - Bibliothèques Municipales - Dons pour des acquisitions patrimoniales :

- a)** de citoyens bisontins

Adopté à l'unanimité (2 dons de 10 000 F chacun).

- b)** de l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques

Adopté à l'unanimité (dont de 17 000 F destiné à financer l'achat d'un manuscrit du XVIème siècle intitulé «Privilèges, Droits, Libertés et Franchises données... à la Cité Impériale de Besançon»).

11 - Encaissement et réaffectation d'indemnités de sinistres :

- a)** Eglise des Chaprais - Sinistre du 11 février 1997

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 12 663 F).

- b)** Palais des Sports - Dégât des eaux du 5 novembre 1997

Adopté à l'unanimité (indemnité de 241 013 F dont 22 479 F d'honoraires d'expert).

12 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises :

- a)** ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN - Entreprise FREDERIC

Adopté à l'unanimité (montant de l'aide apportée : 17 500 F, sachant que la Région devrait intervenir à hauteur de 17 500 F et le Département du Doubs à hauteur de 35 000 F).

- b)** Subvention à Rive Boutique de Gestion

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 150 000 F pour l'accueil et le suivi de 3 créations d'entreprises : EURL ACCARD Communication, Cyrille MICHAUD et SARL ISO Franche-Comté).

13 - Contentieux - Action en responsabilité - Affaire ROUSSET c/Ville de Besançon - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à faire appel devant la Cour d'Appel de Nancy, du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Besançon en cette affaire.

14 - Piscine Couverte Municipale - Concession du bar-restaurant saison 1998/1999 - Adoption du cahier des charges - Lancement de la consultation

Adopté à l'unanimité (redevance annuelle de 20 000 F).

15 - Programme EU-CHINA - Convention de prestations avec la Chambre de Commerce et d'Industrie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, une convention fixant les prestations assurées par cet organisme dans le cadre de la mise en oeuvre du projet TECH NET 98 présenté par la Ville de Besançon.

16 - Immeuble communal 1, avenue Léo Lagrange - Occupation précaire - Convention au profit du Docteur FIGARD

Adopté à l'unanimité (durée : 1 an à compter du 12 février 1998 moyennant un loyer mensuel de 4 675 F charges locatives en sus).

17 - Copropriété 6, rue Jean Wyrsh - Mise à disposition d'un local au Département du Doubs - Avenant à la convention du 1^{er} octobre 1980

Adopté à l'unanimité (montant du loyer annuel : 40 000 F - Gratuité de loyer pendant 20 mois, le Département devant réaliser des travaux de remise en état des lieux estimés à 67 000 F).

18 - Copropriété 20, avenue Ile de France - Mise à disposition d'un local au Département du Doubs - Avenant à la convention du 1^{er} octobre 1980

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la mise à disposition d'un local au Département du Doubs, moyennant un loyer annuel de 43 000 F, charges locatives en sus.

19 - Immeuble communal 6 bis, rue de Dole - Bail au profit du Cercle Inter-administratif Bisontin

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de conclure avec le Cercle Interadministratif Bisontin un nouveau bail aux conditions suivantes :

- locaux actuels + deux emplacements de stationnement au sous-sol.

- durée : 9 ans à compter du 1^{er} mai 1998.

- loyer : 96 910 F annuel révisé chaque année (indice INSEE du coût de la construction).

M. le Maire a été autorisé à signer le bail à intervenir.

20 - Immeuble communal 22, rue Mégevand - Local professionnel - Mise à disposition du Cabinet LEFRANC-CORBET - Avenant au bail professionnel du 2 juillet 1993

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de transférer le bail professionnel initialement consenti à M. GUENOT au Cabinet LEFRANC-CORBET, moyennant un loyer annuel de 48 422,18 F révisé chaque année + un droit d'entrée.

21 - Groupe Scolaire Granvelle - Indemnisation des avoisinants - Protocole d'accord

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser les indemnités suivantes aux propriétaires des immeubles voisins du groupe scolaire Granvelle, suite à des désordres intervenus lors des travaux :

- Association Saint-Marcel	7 504,99 F
- M. et Mme EBRARD	2 151,75 F
- M. et Mme ROY	9 765,73 F
- M. et Mme DARBON	13 997,78 F

22 - Palais Granvelle - Musée du Temps - Modification du règlement de concours organisé pour retenir le muséographe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a désigné l'équipe N. GIROUD admise à concourir en remplacement d'une équipe défaillante,

- a adopté les modifications apportées au règlement de concours initial (délai supplémentaire pour la remise des projets, audition des concurrents par le jury, précisions sur les thèmes et concepts de base du projet, ...).

23 - Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale - Lancement de la phase de programmation - Recherche de partenariat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'engager un processus de partenariat autour du projet de Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale,

- de proposer par conséquent à l'Etat (Direction du Livre), à la Région de Franche-Comté, au Département du Doubs et au District du Grand Besançon de participer à ce projet en s'associant à l'étude de programmation (coût estimé à 800 KF) puis en exprimant pour l'avenir leur intérêt pour ce projet, au plan culturel et financier,

- de solliciter des participations financières auprès de ces mêmes collectivités.

24 - Bibliothèques Municipales - Achat d'un bibliobus urbain - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour l'achat d'un bibliobus urbain (coût maxi : 1 1500 00 F) qui sera proposé au Budget Supplémentaire 1998 si l'Etat (DRAC de Franche-Comté) apporte une contribution financière au titre de son action en matière de développement de la lecture publique.

25 - Informatique - Télécommunications - An 2000 - Renouvellement des matériels et logiciels - Lancement des appels d'offres

Adopté à l'unanimité (montant : 7 000 000 F).

26 - Cession d'un minibus réformé de la CTB à l'Association des Paralysés de France

Adopté à l'unanimité.

27 - ZAC Porte de Vesoul - Concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les objectifs d'aménagement de cette zone :

- . organiser et structurer l'entrée de Ville et du PSI
- . créer une zone d'activités commerciales et de services
- . permettre le développement des activités artisanales existantes

- . accompagner l'aménagement de la voie de contournement et étudier la création d'une halte ferroviaire et d'échange inter-modal de circulation ainsi que la réorganisation des accès au Collège Camus
- décidé d'engager la concertation préalable à la création de cette ZAC.

28 - ZAC Val des Grands Bas - Concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les objectifs de cette zone :
 - . organiser le développement de la Ville par la création d'un quartier d'habitat à faible densité
 - . faire un quartier constituant un lien entre le cimetière de Saint-Claude, le Point du Jour et des Montarmots
 - . participer à la diversité de l'habitat et créer une nouvelle offre foncière pour environ 300 à 350 logements
- décidé d'engager la concertation préalable à la création de cette ZAC.

29 - ZAC Les Hauts de Chazal - Dossier de création - Convention d'études SEDD

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de confier à la SEDD une mission d'études préalables à la création de cette ZAC
- a adopté le contrat à intervenir dans ce sens avec cet organisme et a autorisé M. le Maire à le signer.

30 - Ravalement de façades - Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades»

a) Modification du règlement

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a adopté les modifications apportées au règlement (caractère obligatoire du ravalement dans les secteurs concernés, baisse du taux de la subvention maintenue pendant la période d'injonction, amende, ...).

b) Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
DEUXIEME SECTEUR				
10, Place de Lattre de Tassigny	M. BABELON 25, rue des Fours à Chaux 25220 CHALEZEULE	6 618,00 F	20 %	1 323,00 F
1, rue Chifflet	GESTRIM 25, rue Proudhon 25000 BESANÇON	5 004,00 F	20 %	1 000,00 F
8, rue Lecourbe	Cabinet MOUREY 33, Grande Rue 25000 BESANÇON	101 491,00 F	20 %	20 298,00 F
3 dossiers - TOTAL		113 113,00 F		22 621,00 F
TROISIEME SECTEUR				
12, rue Bersot	Mme BEQUENOT 12, rue Bersot 25000 BESANÇON	39 634,00 F	20 %	7 926,00 F
95, rue des Granges	M. GUENOT 95, rue des Granges 25000 BESANÇON	39 757,00 F	20 %	7 951,00 F
13/15, rue Luc Breton	AGI BIS 83 Rue de Dole 25000 BESANÇON Cedex	166 081,00 F	20 %	33 216,00 F
17, rue des Granges	Mme HEINTZ 17, rue des Granges 25000 BESANÇON	31 862,00 F	20 %	6 372,00 F
66, rue des Granges	M. RONDOT Noisetier 2 1004 LAUSANNE	43 593,00 F	20 %	8 718,00 F
8, rue des Martelots	M. ou Mme MOSER 8, rue des Martelots 25000 BESANÇON	90 334,00 F	20 %	18 066,00 F
16, Place de la Révolution	Indivision POIREY 5, rue de l'Eglise 77320 CERNEUX	40 282,00 F	20 %	8 056,00 F
9, rue Bersot	Cabinet MOUREY 33, Grande Rue 25000 BESANÇON	13 844,00 F	20 %	2 768,00 F
8 dossiers - TOTAL		465 387,00 F		93 073,00 F
TOTAL GENERAL		578 500,00 F		115 694,00 F

31 - Programme de travaux et d'acquisition pour 1998 - Adoption des programmes - Lancement des consultations

a) DSQ - Contrat de Ville - Réhabilitation des espaces extérieurs - Quartier Orchamps-Palente - Quartier Brulard

Adopté à l'unanimité (montant estimé à 10 350 000 F).

b) Espaces Verts et Sportifs

b₁) Espaces Verts

Adopté à l'unanimité (montant estimé à 1 240 000 F).

b₂) Rénovation des aires de jeux

Adopté à l'unanimité (montant de cette deuxième tranche de travaux estimé à 2 MF).

c) Voirie

Adopté à l'unanimité (montant estimé à 3 345 000 F).

d) Assainissement - Réseau - Station - Equipements

Adopté à l'unanimité (montant estimé à 53 594 70 0 F HT). Des aides seront sollicitées de l'Agence de l'Eau, du Département du Doubs, de l'Etat et de l'ADEME.

e) Eaux - Opérations spécifiques et travaux

Adopté à l'unanimité (crédits inscrits au BP 1998 pour des travaux dans les stations de traitement et de pompage, sur les réseaux et pour la réalisation de branchements neufs : 13 842 500 F HT).

f) Eclairage public

Adopté à l'unanimité (montant des travaux : 2 800 000 F).

g) Transports urbains - Programme d'investissement

Adopté à l'unanimité (montant des investissements : 14 240 000 F).

h) Stationnement - Programme d'investissement

Adopté à l'unanimité (montant des investissements : 1 800 000 F).

i) Ouvrages d'art

Adopté à l'unanimité (montant du programme de travaux engagés : 800 000 F).

j) Bâtiment

j₁) Domaine administratif et technique

Adopté à l'unanimité (coût des travaux envisagés : 2 940 000 F).

j₂) Domaine socio-culturel

Adopté à l'unanimité (coût des travaux envisagés : 100 000 F).

j₃) Domaine associatif - Kursaal

Adopté à l'unanimité (coût des travaux envisagés : 240 000 F).

j₄) Domaine culturel

Adopté à l'unanimité (coût des travaux envisagés : 100 000 F).

j₅) Domaine culturel

Adopté à l'unanimité (coût des travaux envisagés : 1 840 000 F).

j₆) Domaine de l'enseignement

Adopté à l'unanimité (coût des travaux envisagés : 5 765 500 F).

j₇) Domaine sanitaire et social

Adopté à l'unanimité (coût des travaux envisagés : 400 000 F).

j₈) Domaine des équipements sportifs

Adopté à l'unanimité (coût des travaux envisagés : 3 433 700 F).

j₉) Ravalement de façades de bâtiments municipaux en centre-ville - Adoption du programme

Adopté à l'unanimité (coût des travaux envisagés : 1 000 000 F).

j₁₀) Domaine des transports collectifs - Adoption du programme

Adopté à l'unanimité (coût des travaux envisagés : 1 150 000 F).

k) Parc Automobile - Véhicules et engins

Adopté à l'unanimité (coût des dépenses envisagées : 6 850 000 F).

32 - Affaires diverses - Question orale

Allocation d'Insertion par le Logement - Voeu présenté par Karine GEIGER et Christophe POMEZ

A l'unanimité (4 Conseillers ayant voté pour), l'Assemblée Communale a rejeté ce voeu tendant à ce que la Ville prenne les engagements suivants :

- pérennisation de l'AMIL comme outil de prévention et comme initiative locale exemplaire

- maintien de la procédure d'accès à l'AMIL

- mise en place d'une table ronde (Ville - Département - Etat - Associations) afin de mettre en cohérence les politiques de logement auprès des plus défavorisés en privilégiant l'action de proximité et d'envisager une solution financière à la pérennisation de l'AMIL.

La séance est levée à 22 heures 30.

Hôtel de Ville, le 9 avril 1998
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 10 avril 1998
Pour le Maire,
L'Adjoint,